



LIVRET

DES ÉTUDES

The word 'LIVRET' is rendered in large, white, bold, sans-serif capital letters. Several stylized human figures are integrated with the letters: a girl runs behind the 'L', a girl sits on the 'V', a boy stands behind the 'R' holding a book up, a girl sits on the 'E', and a boy sits on the ground reading a book in front of the 'T'. Below the letters, two books are shown: one red and one black.

2023
2024

” MASTER

Sciences
de l'éducation

Faculté des arts
& sciences humaines



Sommaire

Bienvenue en ASH	3
A- Présentation de la Direction de l'UFR.....	3
B- Présentation du service de scolarité.....	3
C- Présentation des départements	4
Le plagiat	5
Mission Egalité et prévention des violences sexistes et sexuelles	5
Le Calendrier universitaire spécifique au Département des Sciences de l'Education et de la Formation	6
Les modalités de contrôle des connaissances, d'évaluation et règles de passage de l'Université de Tours - Disposition applicables aux étudiants de Master	7
Le Régime Spécial d'Etudes	11
Les Sciences de l'Education et de la Formation	15
La Mention Sciences de l'éducation	15
I. Organisation Générale de la Mention.....	16
II. Informations Générales.....	17
III. – Présentation des Masters Sciences de l'éducation et de la Formation	19
A – Le MASTER 1 Sciences de l'Éducation et de la Formation	19
B – Le MASTER 2 S.I.F.A - Stratégie et Ingénierie en Formation d'Adultes	23
C – Le MASTER 2 I.F.AC – Ingénierie et Fonctions d'ACcompagnement en formation	27
D - Le MASTER 2 M.E.F.S - Management, Ethique et Formation en Santé.....	31
E - Le MASTER 2 A.C.R.I.F - Accompagnement Collectif et Recherche-Intervention en Formation	36

Bienvenue en ASH

L'Unité de Formation et de Recherche (U.F.R.) Arts et Sciences Humaines est composée de huit départements d'enseignements : Histoire, Histoire de l'art, Musique et Musicologie, Philosophie, Psychologie, Sciences de l'Education, Sociologie et le Centre de Formation des Musiciens Intervenants (C.F.M.I).

A- PRÉSENTATION DE LA DIRECTION DE L'UFR

Adresse : 3, rue des Tanneurs B.P. 4103 TOURS CEDEX 1.

Directeur : M. Thomas SIGAUD

Responsable administratif : M. Benoît WOLF

Secrétariat de l'UFR : bureau 240, Tél : 02 47 36 65 32, courriel seclash@univ-tours.fr

B- PRÉSENTATION DU SERVICE DE SCOLARITÉ

Le service de scolarité gère votre dossier administratif : de l'inscription administrative à la remise du diplôme.

Un service à votre disposition

Le service de scolarité est situé au **1^{er} étage du site des Tanneurs, bureau 117**. C'est auprès de ce bureau que vous aurez les renseignements sur les stages et conventions, les aides sociales, les Unités d'enseignements libres...

L'information que vous recherchez se trouve sûrement déjà sur www.ash.univ-tours.fr. Pensez à consulter la rubrique « **Infos pratiques - Questions fréquentes** »

Bureau 117, 1^{er} étage
Tél : 02 47 36 65 35
scolash@univ-tours.fr
Horaires d'ouverture
du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h00 et
de 13h30 à 16h35
fermeture au public le mercredi après-midi
et le vendredi après-midi

Responsable de la scolarité : Mme **Isabelle JUIGNET**, bureau 115,
courriel : isabelle.juignet@univ-tours.fr

▪ **La correspondance avec la scolarité**

Lors de votre inscription, vous avez fourni un certain nombre de documents. Dans le courant de l'année universitaire, les dossiers sont vérifiés et peut-être certains compléments vous seront demandés. **Répondre à ces sollicitations est obligatoire et conditionne l'autorisation à se présenter aux examens.**

Pensez également à **vérifier régulièrement votre boîte mail** étudiant car c'est un moyen rapide pour les services de l'Université de vous communiquer des informations.

Vous pouvez aussi adresser vos questions par courriel à l'adresse scolash@univ-tours.fr en laissant un N° de téléphone pour que nous puissions vous joindre si nécessaire.

www.ash.univ-tours.fr
est votre site

vous y trouverez : un accès direct à votre Environnement Numérique de Travail
et à votre département, l'actualité de l'UFR, le contenu des formations,
des réponses à vos questions...

C- PRÉSENTATION DES DÉPARTEMENTS

Les départements sont le lieu de rattachement des enseignants et des secrétariats pédagogiques. Le secrétariat pédagogique gère votre dossier pédagogique : vos inscriptions pédagogiques, votre emploi du temps, la saisie de vos notes.

Départements	SECRETARIAT	Contact courriel
Histoire et archéologie Histoire de l'art Musique et musicologie Philosophie Psychologie Sociologie Sciences de l'éducation CFMI (Centre de Formation des Musiciens Intervenant)	Bureau 231, 2 ^{ème} étage Tanneurs Bureau 315, 3 ^{ème} étage Tanneurs 5, rue François-Clouet Bureau 118, 1 ^{er} étage Tanneurs Bureau 114, 1 ^{er} étage Tanneurs Bureau 217, 2 ^{ème} étage Tanneurs Bureau 118, 1 ^{er} étage Tanneurs La Charmoise Fondettes	histoire@univ-tours.fr histoiredesarts@univ-tours.fr musico@univ-tours.fr philo@univ-tours.fr licence.psycho@univ-tours.fr socio@univ-tours.fr edu@univ-tours.fr cfmi@univ-tours.fr

Pour vous repérer
Le plan des sites se trouve sur www.ash.univ-tours.fr
à la rubrique « Infos pratiques »

Quelques sigles et abréviations :

BMT : Bibliothèque Musicale de Touraine (rue des Ursulines)
 BU : Bibliothèque Universitaire
 BS : Bibliothèque de Section d'histoire et d'histoire de l'art (4^{ème} étage de la BU)
 CRL : Centre de Ressources en Langues (accès par le bâtiment de l'extension)
 CROUS : Centre Régional des Oeuvres Universitaires et Scolaires
 ECTS : European Credit Transfert System (crédits européens)
 EZ : Site Emile Zola
 FR : Site Fromont
 GR : Site Grandmont
 PCE : Passeport Culturel Etudiant
 POR : Site Portalis (Droit)
 RI : Relations Internationales
 SUAPS : Service Universitaire d'Activités Physiques et Sportives
 SUIO : Service Universitaire d'Information et d'Orientation
 SUMPPS : Service de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé
 TA : Site Tanneurs
 TA EXT : Extension du site Tanneurs
 TO : Site Tonnellé (Médecine) UFR : Unité de Formation et de Recherche

ATTENTION – MISE EN GARDE IMPORTANTE

PLAGIAT

L'Université constate un accroissement préoccupant des cas de plagiat commis par les étudiants, notamment grâce à l'INTERNET.

L'attention des étudiants est appelée sur le fait que le plagiat, qui consiste à présenter comme sien ce qui appartient à un autre, est assimilé à une fraude.

Ses auteurs sont donc passibles de la Section disciplinaire et s'exposent aux sanctions prévues à l'article 40 du décret n°92-657 du 13 juillet 1992, à savoir :

- 1° L'avertissement ;
- 2° Le blâme ;
- 3° L'exclusion de l'établissement pour une durée maximum de cinq ans. Cette sanction peut être prononcée avec sursis si l'exclusion n'excède pas deux ans ;
- 4° L'exclusion définitive de l'établissement ;
- 5° L'exclusion de tout établissement public d'enseignement supérieur pour une durée maximum de cinq ans ;
- 6° L'exclusion définitive de tout établissement public d'enseignement supérieur.

Mission Égalité et prévention des violences sexistes et sexuelles

La Mission Égalité de l'Université de Tours travaille à mettre en œuvre et à faire respecter les principes d'égalité, de parité et de mixité dans l'établissement et à lutter contre toutes formes de discrimination, de violence et de harcèlement afin de permettre à chacune et chacun de pouvoir étudier en toute sérénité.

Cellules d'écoute de l'université de Tours

Victimes ou témoins, ne restez pas seul·es : l'Université s'engage à vos côtés contre toutes formes de violences sexistes et sexuelles, harcèlement, cyberharcèlement, discriminations, conflits.

Des cellules d'écoute dédiées, au fonctionnement collégial, composées de personnels, de professionnels, d'étudiantes et d'étudiants formés à ces thématiques peuvent vous soutenir et vous accompagner dans vos démarches.

2 adresses pour demander de l'aide :

vss@univ-tours.fr (contre les violences sexistes et sexuelles)

stop-discr.etu@univ-tours.fr (contre les discriminations et les harcèlements)

Correspondant·es Égalité

Ce sont des personnels présents dans les composantes, les BU, le SSU et les services centraux, à votre disposition pour toute question en lien avec les questions d'égalité à l'Université. Comment les contacter ? <https://www.univ-tours.fr/l-universite/nos-valeurs/mission-egalite/les-correspondantes-et-correspondants-egalite>

Le calendrier universitaire 2023-2024

Début des cours du 1 ^{er} Semestre des Masters 1 SEF	Début des cours le Lundi 18 Septembre 2023
Début des cours du 1 ^{er} Semestre des Masters 2 MEFS	Début des cours le Mercredi 6 Septembre 2023
Début des cours du 1 ^{er} Semestre des Masters 2 SIFA	Début des cours le Mardi 26 septembre 2023
Début des cours du 1 ^{er} Semestre des Masters 2 IFAC	Début des cours le Lundi 25 Septembre 2023
Pause pédagogique	Du 29 octobre 2023 au 5 novembre 2023
Vacances de fin d'année (Fermeture des sites d'enseignements)	Du 24 Décembre 2023 au 7 Janvier 2024
Séminaires Intégratifs (UE Recherche) du 1^{er} Semestre	
Master 1 SEF	Du 8 Janvier 2024 au 10 Janvier 2024
Master 2 MEFS	Le 18 Janvier 2024
Master 2 SIFA	Du 15 Janvier 2024 au 17 Janvier 2024
Master 2 IFAC	Du 17 Janvier 2024 au 19 Janvier 2024
Début des cours pour le 2nd Semestre	
Master 1 SEF	Le Mardi 23 Janvier 2024
Master 2 MEFS	Le Lundi 22 Janvier 2024
Master 2 SIFA	Le Lundi 29 Janvier 2024
Master 2 IFAC	Le Mardi 30 Janvier 2024
Délibérations du premier semestre Sciences de l'Education (M1 Sem 7 - M2 Sem 9)	Le Mercredi 7 Février 2024
Pauses pédagogiques	Du 3 Mars 2024 au 10 Mars 2024 Du 28 Avril 2024 au 5 mai 2024
Séminaires intégratifs (Examen) – 2nd Semestre	
Master 1 SEF	Du 21 Mai 2024 au 22 Mai 2024
Master 2 MEFS	Pas de séminaire intégratif au 2 nd semestre
Master 2 SIFA	Du 10 Juin 2024 au 11 Juin 2024
Master 2 IFAC	Pas de séminaire intégratif au 2 nd semestre
Délibérations du M1 SEF du Semestre 8 et Rattrapage du Semestre 7 et Rattrapage Semestre 8	Le Lundi 3 juin 2024 (Session 1) et le Jeudi 3 juillet 2024 (Session 2)
Délibération des M2 (SIFA, IFAC et MEFS) du Semestre 10 et Rattrapage du Semestre 9	Le Jeudi 3 Juillet 2024

*MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES, D'EVALUATION
ET REGLES DE PASSAGE DE L'UNIVERSITE DE TOURS*

Dispositions générales applicables aux étudiants de Master

Les présentes règles communes de contrôle des connaissances s'inscrivent dans le cadre réglementaire national défini par les textes suivants :

- [Arrêté du 9 avril 1997](#) relatif au diplôme d'études universitaires générales, licence et maîtrise ;
- [Arrêté du 25 avril 2002](#) relatif au diplôme national de master ;
- [Arrêté du 4 février 2014](#) fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de master ;
- [Décret n°2016-672 du 25 mai 2016](#) relatif au diplôme national de master ;
- [Loi n°2016-1828 du 23 décembre 2016](#) portant adaptation du deuxième cycle de l'enseignement supérieur français au système LMD ;
- [Décret du 27 janvier 2017](#) portant création de la poursuite en master ;
- Décision de la CFVU du 27 juin 2019 et CA du 08 juillet 2019 ;
- [Arrêté du 30 juillet 2018](#) modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- [Arrêté du 30 juillet 2018](#) modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master.

Art. 1 - Conditions d'accès

La loi du 27 janvier 2017 rappelle que le master est un diplôme composé de quatre semestres, il repose sur un processus de recrutement à l'entrée dans le cursus.

Conformément à la loi [no 2016-1828 du 23 décembre 2016 portant adaptation du deuxième cycle de l'enseignement supérieur français au système Licence-Master-Doctorat](#), les établissements d'enseignement supérieur peuvent désormais fixer des capacités d'accueil pour l'accès à la première année du deuxième cycle. Les mentions Droit et Psychologie ne sont pas concernées et appliquent par dérogation une sélection en master 2^{ème} année, l'accès en master 1^{ère} année reste alors de droit pour tout étudiant titulaire de la licence ou d'un diplôme équivalent conférant 180 ECTS et dans la même mention et dans le même domaine.

Les établissements autorisés par l'Etat à délivrer le diplôme national de master doivent organiser un processus de recrutement conformément aux dispositions de l'article L. 612-6.

L'admission est alors subordonnée à l'examen du dossier du candidat et éventuellement à une audition. L'examen du dossier repose sur des critères d'appréciation des résultats académiques, de l'expérience professionnelle, et du diplôme de premier cycle obtenu.

La désignation des membres composant la commission de sélection doit faire l'objet d'une décision officielle par arrêté de nomination, signée du Directeur de la composante par délégation du président de l'université, comprenant la liste exhaustive de la-dite commission.

Les membres sont issus de l'équipe pédagogique. La composition minimale est de trois membres dont au moins deux enseignants – chercheurs ou enseignants intervenants dans la-dite formation. Le responsable de la mention préside la commission finale.

La composition de la commission est publique (art. L. 613-1 du Code de l'éducation). La liste signée par le président de la commission doit faire l'objet d'une publication sur le site internet de l'université à la rubrique concernant la sélection et d'un affichage dans les locaux de la formation concernée.

Les refus d'admission sont notifiés et motivés obligatoirement. En master 1, les motifs pour lesquels l'admission est refusée sont communiqués aux candidats qui en font la demande dans le mois qui suit la notification de ce refus. En master 2^{ème} année, les motifs sont systématiquement communiqués.

Les délais et voie de recours doivent également figurer sur le courrier de refus.

Le Président de la commission est le responsable de la mention et préside la commission finale. Il comprend obligatoirement un responsable de chaque parcours. Chaque responsable de parcours organise des comités de sélection de dossiers.

Art. 2 - Conditions d'inscription

Un étudiant de licence n'est pas autorisé à s'inscrire en Master 1^{ère} année s'il n'a pas obtenu les 180 crédits nécessaires à l'obtention de sa licence.

Conformément au décret n°2016-672 du mai 2016 relatif au diplôme national de master, l'inscription d'un étudiant en deuxième année de master est subordonnée à la vérification que les unités d'enseignement déjà acquises en première année lui permettent de poursuivre sa formation en vue de l'obtention du master. Cette vérification s'applique notamment aux étudiants qui, dans le même établissement, souhaitent s'inscrire en deuxième année d'une mention de master différente de la mention dans laquelle ils ont validé leur première année ainsi qu'aux étudiants qui changent d'établissement entre la première et la seconde année de master.

L'étudiant ayant obtenu 60 crédits ECTS en première année de master peut poursuivre de droit en seconde année de master dans la même mention et le cas échéant dans le même parcours.

Art. 3 - Organisation des enseignements

Le diplôme de master sanctionne un niveau correspondant à l'obtention de 120 crédits européens au-delà du grade de licence répartis sur deux années universitaires à raison de 30 crédits par semestre.

Un régime spécial d'études (RSE) comprenant notamment des aménagements pour le contrôle des connaissances est fixé, par diplôme, pour certaines catégories d'étudiants, notamment les étudiants engagés dans la vie active ou assumant des responsabilités particulières dans la vie universitaire ou ayant des mandats électifs nationaux ou locaux, les étudiants inscrits en double cursus uniquement à l'université de Tours, les étudiants chargés de famille, les étudiants en situation de handicap, les sportifs de haut niveau et les étudiants engagés dans une formation artistique de haut niveau.

Les dispositions relatives au RSE font l'objet d'un développement figurant en annexe.

Un tableau détaillant les modalités de contrôle de connaissances, y compris celles relevant du régime spécial, (type d'épreuves, coefficients pour chaque élément constitutif et chaque unité d'enseignement), est complété et joint au tableau des enseignements.

Art. 4 - Modalités de contrôle des connaissances (art. L. 613-1 du code de l'éducation)

Les modalités de contrôle des connaissances sont arrêtées dans chaque diplôme au plus tard à la fin du premier mois de l'année universitaire et ne peuvent être modifiées en cours d'année. Elles comportent obligatoirement le nombre d'épreuves, leur nature, leur coefficient et leur durée. Elles doivent être portées à la connaissance des étudiants par voie d'affichage et rester accessibles jusqu'à l'issue de la seconde session.

Dispositions exceptionnelles

En cas de circonstances exceptionnelles appréciées, au cas par cas, par le président ou par délégation par la vice-présidente CFVU « le contrôle continu pourrait être remplacé par un contrôle terminal, dont la nature sera à établir.

De plus, si la maquette prévoit un examen terminal, ce dernier pourrait être remplacé par d'autres modalités de contrôle des connaissances qui seront définies en fonction des circonstances ».

Ces dispositions devront être validées par les conseils compétents.

Art. 5 - Compensation – Capitalisation - Report de notes – Validation

1/ Il y a compensation entre les éléments constitutifs (EC) d'une unité d'enseignement ;

2/ Les éléments constitutifs auxquels l'étudiant a obtenu la moyenne sont définitivement capitalisés. L'acquisition de l'élément constitutif emporte l'acquisition des crédits européens correspondants ;

3/ Il y a compensation entre les unités d'enseignement (UE) d'un même semestre ;

4/ Les unités d'enseignement auxquelles l'étudiant a obtenu la moyenne sont définitivement capitalisées. L'acquisition de l'unité d'enseignement emporte l'acquisition des crédits européens correspondants (30 crédits par semestre) ;

5/ Si la moyenne de l'ensemble de ces unités est inférieure à 10/20, l'étudiant doit repasser tous les EC inférieurs à 10/20 dans les UE dont la note est inférieure à 10/20 ;

6/ La compensation est organisée sur le semestre sur la base de la moyenne générale des notes obtenues pour les diverses unités d'enseignement, pondérées par les coefficients.

Cependant, pour les semestres prévoyant un mémoire d'initiation à la recherche ou un stage d'une durée supérieure à 2 mois, la validation du semestre se fera à condition que l'étudiant ait obtenu :

- une note supérieure ou égale à 10/20 au stage ou au mémoire individuel ;
- une moyenne supérieure ou égale à 10/20 à l'ensemble constitué des autres unités d'enseignement pondérée par les coefficients.

7/ Il n'y a aucune compensation entre les semestres ;

8 / Toute absence injustifiée à une de ces épreuves entraîne la défaillance à l'UE correspondante et au semestre correspondant. La défaillance empêche le calcul du résultat à l'épreuve, puis à l'UE, au semestre et donc à l'année.

Art. 6 - Organisation des sessions d'examens

Deux sessions de contrôle des connaissances sont organisées par semestre d'enseignement.

Les mémoires, rapports de stage et projet tuteuré se déroulent en session unique.

Cette organisation doit respecter le texte de référence sur le bornage de l'année universitaire conformément à la loi Protection Universelle Maladie (P.U.M.A.) du 1^{er} janvier 2016.

Art. 7 - Jury (art. L613-1 du code de l'éducation)

Un jury est nommé par année d'études.

Le jury délibère souverainement et arrête les notes des étudiants à l'issue de chaque semestre. Il se prononce sur l'acquisition des UE et la validation des semestres (en appliquant le cas échéant les règles de compensation (cf. paragraphe concerné).

La composition du jury est affichée sur le lieu des épreuves des examens impérativement avant le début des épreuves.

Le redoublement en master n'est pas de droit, il est accordé par décision du jury.

Art. 8 - Délivrance du diplôme

Le diplôme de master est délivré à l'issue des quatre semestres après délibération du jury, attribuant 120 crédits, sous réserve d'avoir validé l'aptitude à maîtriser au moins une langue vivante étrangère.

Le diplôme intermédiaire de maîtrise est délivré, sur demande de l'étudiant, sur la base de la moyenne des deux semestres de M1 et à condition que l'étudiant ait validé chacun des deux semestres, conférant 60 crédits ECTS.

Art. 9 - Mention

Une mention de réussite est attribuée sur chacun des quatre semestres de Master.

Une mention de réussite est attribuée à l'issue du master 1^{ère} année sur la base de la moyenne des deux semestres de M1 si l'étudiant quitte l'université ; chaque semestre sera affecté d'un coefficient 1.

La mention de réussite à l'issue du Master 2^{ème} année devra être calculée sur la base de la moyenne des quatre semestres de master ; chaque semestre sera affecté d'un coefficient 1.

Les seuils de mention sont les suivants :

Attribution de la mention Assez bien : moyenne générale égale ou supérieure à 12/20.

Attribution de la mention Bien : moyenne générale égale ou supérieure à 14/20.

Attribution de la mention Très bien : moyenne générale égale ou supérieure à 16/20.

Art. 10 - Publication des résultats – Communication des copies

Les notes ne doivent pas être affichées nominativement. Elles ne peuvent être communiquées qu'à l'étudiant concerné.

Les résultats doivent faire l'objet d'un affichage anonyme portant le numéro de l'étudiant sans mention de son nom.

Les résultats sont publiés sur l'environnement numérique de travail.

Les résultats sont définitifs et ne peuvent en aucun cas être remis en cause sauf erreur matérielle dûment constatée par le jury.

Les étudiants ont droit sur leur demande, et dans un délai raisonnable, à la communication de leurs copies d'examen et à un entretien individuel.

1- LE REGIME SPECIAL D'ETUDES

Annexe aux Modalités de Contrôle des Connaissances en Licence, Licence Professionnelle et Master

Textes de référence :

- Code de l'éducation
- [Arrêté du 30 juillet 2018](#) modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- [Arrêté du 30 juillet 2018](#) relatif au diplôme national de licence.
- [Loi n°2018-166 du 08 mars 2018](#) relative à l'orientation et à la réussite des étudiants
- [Circulaire n°2000-003 du 1^{er} mars 2000](#), Organisation des examens dans les établissements d'enseignement supérieur
- [Circulaire du 01^{er} août 2006](#) relatif au sportif de haut niveau
- [Règlement des Etudes et des Examens de Licence, Licence Professionnelle, et de Master](#) voté au Conseil d'Administration (CA) xxx après avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) XXXX.

Rappel :

Le Règlement des Etudes et des Examens s'applique à l'ensemble des étudiants sauf à ceux qui justifient d'une situation leur permettant de bénéficier du régime spécial d'études (RSE).

Le régime spécial d'études (RSE) comprend [des aménagements d'emploi du temps et le choix pour les étudiants de leur mode de contrôle des connaissances](#) : uniquement examen terminal ou contrôle continu ou contrôle continu et terminal. L'étudiant en RSE peut choisir de bénéficier d'une partie du dispositif, ou de son ensemble.

Le statut de RSE n'est applicable qu'aux étudiants en Formation Initiale et ne peut être accordé aux étudiants en Formation Continue ou en Apprentissage.

Il est fixé pour chaque diplôme et doit être indiqué dans les descriptifs des modalités de contrôle des connaissances de chaque formation.

L'étudiant RSE, dispensé de TD, est autorisé ponctuellement et chaque fois qu'il le peut, à assister aux séances de Travaux Dirigés (TD), et ne peut en être exclu même s'il ne figure pas sur les listes des inscrits pédagogiques.

[Les bénéficiaires](#)

Peuvent demander à bénéficier du Régime Spécial d'Etudes les étudiants des catégories ci-dessous :

a- Etudiants salariés

 [Le RSE est apprécié durant la période de cours soit entre le 1^{er} septembre et le 30 juin.](#)

Pour bénéficier du Régime Spécial d'Etudes, l'étudiant doit exercer une activité professionnelle concomitantes aux activités pédagogiques inscrites dans l'emploi du temps (par exemple un étudiant salarié le dimanche ne peut pas bénéficier du statut RSE).

Il doit :

- justifier d'un minimum de 200 heures de travail pendant le semestre,
ou
- d'un minimum de 400 heures pendant l'année universitaire.
ou
- remplir pendant l'année scolaire, une fonction enseignante pour une durée de 160 heures sur l'année universitaire.

Le découpage des semestres est celui arrêté chaque année en CFVU et adopté par le CA.

Cas particuliers :

- Le responsable de la mention ou par délégation le responsable d'année, apprécie au cas par cas la situation des étudiants « salariés » ne pouvant bénéficier du régime spécial d'études, faute d'un nombre suffisant d'heures de travail dans leur contrat.
- En cas de motifs graves (ex chômage ou décès d'un parent...) qui amèneraient un changement important dans la situation financière de l'étudiant l'obligeant à avoir un emploi salarié, le régime spécial d'études pourra être accordé, après la date limite fixée et à titre tout à fait exceptionnel, après avis de la commission pédagogique de la mention par le directeur de la composante concernée.

b- Etudiants inscrits en double cursus uniquement à l'université de Tours

Le Régime Spécial d'Etudes ne s'applique que pour la préparation à l'examen dans lequel l'étudiant est en « inscription seconde ». Il prépare normalement l'examen pour lequel il est inscrit en « inscription première ».

Lors de la seconde session (ou le cas échéant session de rattrapage), les étudiants pourront bénéficier, en cas de chevauchement renouvelé des calendriers des épreuves de leurs deux cursus, d'un examen spécifique pour leur « inscription seconde ».

Les étudiants Ajournés Autorisés à Continuer (AJAC) ne sont pas considérés comme des étudiants en double cursus (cf. cas d'exclusion : 2-b).

c- Etudiants chargés de famille

Ce statut s'applique aux étudiants parents d'un enfant de moins de 12 ans. L'étudiant devra fournir une photocopie du livret de famille.

Il peut également être étendu aux étudiants apportant des soins à un ascendant ou un conjoint en longue maladie. L'étudiant fournira dans ce cas une attestation médicale.

d- Etudiants en situation de handicap ou en incapacité temporaire partielle ou totale (accident, maladie, grossesse...).

L'étudiant doit prendre contact avec le Service Universitaire de Santé (SSU) de l'Université pour viser son statut. Il peut ainsi bénéficier de dispositions particulières : majoration du temps de composition, secrétariat d'examen, reproduction des sujets selon des modalités adaptées au handicap, utilisation de matériel spécifique.

e- Etudiants sportifs de haut niveau

L'étudiant doit prendre contact avec le Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives (S.U.A.P.S.).

f- Étudiants engagés dans une formation artistique de haut niveau

Les étudiants engagés dans une structure artistique reconnue par l'Université (Beaux-Arts, Opéra de Tours, Jazz à Tours...) doivent prendre contact avec le service culturel de l'Université de Tours.

g- Etudiants élus

Sont concernés :

- les élus à la Commission Formation et Vie Universitaire (CFVU), au Conseil d'Administration de l'Université et au Conseil d'Administration du CROUS.
- les vice-présidents étudiants de l'université ou chargés de mission auprès de la présidence et les directeurs adjoints des composantes.
- Les étudiants ayant des mandats électifs nationaux et locaux.

1- Procédure et calendrier de la demande

L'étudiant qui souhaite bénéficier du Régime Spécial d'Etudes doit en faire la demande écrite en renseignant le formulaire afférant et en fournissant les pièces justificatives demandées.

Ce formulaire sera mis à jour chaque année par le SEF téléchargeable sur le site de l'Université.

La demande justificative doit être présentée au Service de Scolarité de la composante concernée :

- avant le 20 septembre de l'année en cours pour le premier semestre,
- et avant le 15 janvier pour le second semestre.

Cette justification pour les salariés prend la forme d'un certificat de l'employeur qui doit préciser :

- la nature de l'emploi occupé,
- le nombre d'heures de travail effectuées pendant le semestre (ou l'année).

2- Cas d'exclusion

a- UE de stage et projet tuteuré, Travaux Pratiques (TP)

Le RSE ne s'applique pas aux Unités d'Enseignement prévoyant des stages obligatoires. Cependant, des modalités d'organisation ou d'allègement pourront être apportées aux étudiants en situation de handicap.

De même, les UE prévoyant des projets tuteurés en licence professionnelle ou en master, sont exclues du régime RSE.

Sauf autorisation spéciale de l'enseignant responsable du cours, les TP ne peuvent donner droit au RSE. La présence à ce type de cours reste obligatoire. C'est pourquoi l'étudiant RSE est prioritaire pour choisir son groupe en fonction de son emploi du temps.

b- Etudiant Ajourné Autorisé à Continuer (AJAC)

L'étudiant AJAC peut bénéficier d'un Régime Spécial d'Etudes pour les Unités d'enseignement (UE) ou éléments pédagogiques (EP) se rapportant à l'année « d'inscription seconde » mais en aucun cas pour l'année d'inscription principale. Il est rappelé que le statut d'AJAC ne peut être assimilé à un double cursus.

L'étudiant doit privilégier les UE de l'année non complètement validée. En cas de chevauchement de Travaux Pratiques et Travaux Dirigés, l'étudiant devra impérativement privilégier les EP et/ou UE du niveau d'études le moins élevé.

Le calendrier des examens de la licence doit permettre aux étudiants AJAC de se rendre à toutes les épreuves.

3- Aménagement d'emploi du temps

En début de semestre, les étudiants RSE sont autorisés à changer de groupes de TD et TP. Ils sont prioritaires pour les permutations de groupes, à condition de fournir un justificatif avant la deuxième séance.

Les changements ponctuels sont également autorisés en cours de semestre sur justification. L'étudiant de licence devra veiller à modifier le cas échéant son contrat pédagogique.

Les étudiants en RSE peuvent choisir de ne préparer qu'une partie du programme prévu pour un semestre et effectuer leur cursus en plusieurs années. En licence, cette disposition est arrêtée par le contrat pédagogique.

4- Contrôle des Connaissances

Ce régime permet à l'étudiant d'être dispensé du contrôle continu, sauf pour les diplômes de Médecine, Pharmacie, Ingénieurs et les DUT.

Toutefois, pour ces filières, un régime adapté à chaque étudiant reconnu en situation de handicap ou sportif de haut niveau peut être défini en accord avec le SSU ou le SUAPS et le responsable de l'année.

L'étudiant RSE peut choisir par éléments pédagogiques, entre les deux formules de contrôles des connaissances :

- soit uniquement en examen terminal,
- soit les conditions pour les modalités du régime général (Contrôle continu ou contrôle continu associé à un examen terminal).

Le choix de l'étudiant sera clairement énoncé sur le formulaire de demande du statut RSE.

Les calendriers d'examens sont accessibles et consultables via le site internet de l'université et l'Environnement Numérique de Travail (ENT). Ces calendriers valent convocation aux épreuves pour les étudiants. Cependant, les étudiants bénéficiaires du RSE doivent être avertis par mail (adresse fournie par l'université) de la publication de ces calendriers.

Chaque formation est tenue d'indiquer dans le descriptif de ses modalités de contrôle des connaissances, les aménagements d'études et d'examens proposés dans la filière.

5- Référents pédagogiques hors licence

Le service de scolarité devra informer les étudiants du nom des référents pédagogiques RSE dans chaque filière d'études de chaque composante. Il peut s'agir du responsable d'année ou d'un autre enseignant délégué. Le rôle du référent pédagogique RSE consiste notamment à identifier les difficultés des étudiants, étudier le soutien pédagogique dont ils ont besoin et faire le lien avec les autres enseignants.

Une liste des étudiants bénéficiant du RSE leur sera transmise par la scolarité au début de chaque semestre.

6- Directions d'études en licence et contrat pédagogique

Une « direction des études » en licence assure la mise en place des contrats pédagogiques pour la réussite étudiante et un accompagnement personnalisé des étudiants. Elle est chargée :

1. D'élaborer le contrat pédagogique pour la réussite étudiante et de son suivi ;
2. De l'adapter tout au long du parcours de formation, en tant que de besoin et en accord avec l'étudiant ;
3. De contribuer à l'évaluation des dispositifs d'accompagnement.

Afin de favoriser la réussite des étudiants, les directeurs d'études exercent leur mission en étroite coopération avec les services universitaires dédiés à l'information et à l'accompagnement des étudiants dans leur orientation et leur projet de professionnalisation.

A l'issue de l'inscription administrative, l'étudiant élabore un contrat pédagogique, prenant en compte sa situation, ses contraintes (RSE, Parcours en oui si, réorientés, AJAC ...) et ses projets. L'étudiant renseigne le formulaire de demande de RSE, une fois le RSE validé, le contrat pédagogique peut être finalisé et signé.

Les sciences de l'éducation et de la formation

Site Internet : <http://education.univ-tours.fr>

La Mention Sciences de l'éducation

Titre du diplôme : **MASTER**

Domaine : **Sciences Humaines et Sociales**

Champs de Formation : **Sciences de l'Homme et des sociétés**

Mention : **Sciences de l'Education**

Parcours : - **Stratégie et Ingénierie en Formation d'Adultes**
- **Ingénierie et Fonctions d'Accompagnement en formation**
- **Management, Ethique et Formation en Santé**
- **Accompagnement Collectif et Recherche-Intervention en Formation (non ouvert en 2023-2024)**

Inscription et gestion à l'UFR Arts et Sciences Humaines dans un des parcours :

- **Stratégie et Ingénierie en Formation d'Adultes (Professionnel)**
- **Ingénierie et Fonctions d'Accompagnement en formation (Professionnel)**
- **Management, Ethique et Formation en Santé (Professionnel)**
- **Accompagnement Collectif et Recherche-Intervention en Formation (non ouvert en 2023-2024)**

Responsables pédagogiques de la 1^{ère} année de la Master (M1) :

M1 Sciences de l'Éducation et de la Formation **Melpomeni PAPADOPOULOU**
Sébastien PESCE et Samuel RENIER

Responsables pédagogiques des spécialités (M2) :

Stratégie et Ingénierie en Formation d'Adultes **Sébastien PESCE**
Ingénierie et Fonctions d'Accompagnement en formations **Corinne ROUGERIE**
Accompagnement Collectif et Recherche-Intervention en Formation **Melpomeni PAPADOPOULOU**
Management, Ethique et Formation en Santé **Samuel RENIER**

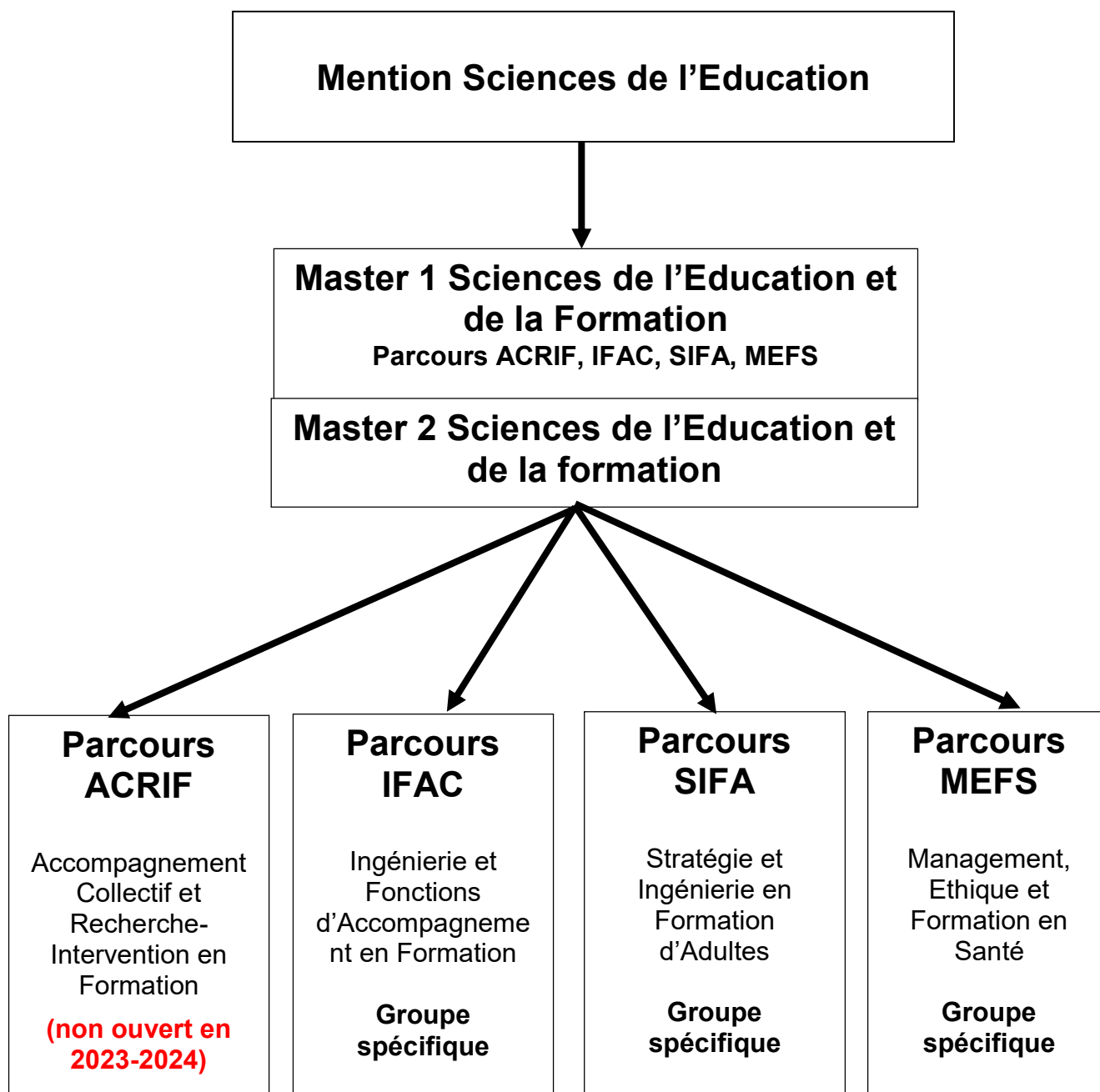
I. ORGANISATION GÉNÉRALE DE LA MENTION

Chaque Mention comprend plusieurs spécialités composées de différentes UE (Unités d'Enseignement). A chaque UE est affectée une valeur en crédits qui correspond au volume de travail global que l'étudiant doit fournir pour obtenir son UE.

Les crédits représentent une unité de compte et sont transférables, après avis des équipes pédagogiques, d'un parcours de formation à l'autre, d'un établissement à l'autre en France ou en Europe.

Les crédits sont capitalisables, c'est-à-dire définitivement acquis quelle que soit la durée du parcours de l'étudiant.

Le grade de Master est conféré après l'obtention de 120 crédits.



II. INFORMATIONS GÉNÉRALES

A - PRESENTATION DE LA FILIERE SCIENCES DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION

A1 – Un Master

Il n'y a pas de Licence en sciences de l'éducation à l'Université de Tours
Le Master est un diplôme préparé en 2 ans après la Licence.
La formation est organisée en 4 semestres.

A2 - Spécificités de cette spécialité : Master PRO, formation tout au long de la vie, professionnalisation des métiers de la formation.

L'ouverture de la formation à tous les âges de la vie suscite l'émergence de nouvelles ingénieries de la formation (plus de 140 000 formateurs en France) qui se développent principalement :

- Dans la conception, le pilotage, la construction et l'évaluation de système de formation (ingénierie de formation, responsables de formation, de ressources humaines, d'encadrement, conseillers, consultants).
- Dans l'accompagnement de parcours de formation : accompagnateurs de bilan, conseillers professionnels, d'orientation, de carrière, chargés d'accueil, de suivi, de V.A.E., coordonnateurs pédagogiques.

Ce MASTER vise à y préparer, chacun des quatre parcours y formant différemment.

A3 - Objectifs Généraux

1. Situer opérationnellement les métiers de l'éducation et de la formation dans le développement des sciences humaines et sociales, et dans la dynamique d'ouverture des apprentissages à tous les âges de la vie.
2. Traiter théoriquement et pratiquement les processus d'alternance, entre formation expérientielle et formelle, dans une formation réflexive, attentive
 - aux temporalités et aux théories de la formation,
 - à l'analyse des pratiques,
 - à l'accompagnement bio-cognitif.
3. Utiliser des méthodologies compréhensives en recherche-action-formation (observation, entretiens, histoires de vie...)
4. S'inspirer d'épistémologies inter et pluridisciplinaires,
5. Se professionnaliser en suivant un des quatre parcours de la spécialité de master :
 - Ingénierie et Fonctions d'ACcompagnement en formation (I.F.AC.)
 - Stratégie et Ingénierie en Formation d'Adultes (S.I.F.A.)
 - Management, Ethique et Formation en Santé (M.E.F.S)
 - Accompagnement Collectif et Recherche-Intervention en Formation (A.C.R.I.F)

**(non ouvert
en 2023-2024)**

B - Précisions administratives et réglementaires

Le Département des Sciences de l'Éducation et de la Formation est administré par un Conseil et dirigé par un ou des Directeurs(trices) élu(e)s. et assisté d'un conseil de perfectionnement. Le *Conseil de département* se réunit régulièrement (trois à quatre fois par trimestre) pour décider de toutes les questions pédagogiques, administratives, etc., qui relèvent de sa responsabilité.

B1 – Direction, composition et administration du Département

Le Département est organisé de la manière suivante :

DIRECTEUR DU DEPARTEMENT : BUREAU 125

Samuel RENIER - Tél : 02.47.36.67.76

✉ : samuel.renier@univ-tours.fr

CO-DIRECTEUR : Bureau 125

Sébastien PESCE – Tél : 02.47.36.67.76

✉ : sebastien.pesce@univ-tours.fr

SECRETARIAT PEDAGOGIQUE : BUREAU 118

Isabelle PERONNET - Tél : 02.47.36.67.76

✉ : isabelle.peronnet@univ-tours.fr

Horaires d'ouverture :

Lundi : 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 30

Mardi et Jeudi : de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 30

Mercredi et Vendredi : de 8 h 30 à 12 h 00

Secrétariat fermé : Le Mercredi après-midi et le Vendredi après-midi

MEMBRES DE L'EQUIPE PEDAGOGIQUE

Hervé BRETON (PU), Marie-Hélène DOUBLET (MCF associée), Claire MICHEL (ATER), Melpomeni PAPADOPOULOU (MCF), Sébastien PESCE (PU), Samuel RENIER (MCF), Corinne ROUGERIE (MCF).

CONSEIL DE DIRECTION ET RESPONSABLES PEDAGOGIQUES

Pédagogie Master 1

Melpomeni PAPADOPOULOU, Sébastien PESCE et Samuel RENIER

Pédagogie Master 2 ACRIIF

Melpomeni PAPADOPOULOU (**non ouvert en 2023-2024**)

Pédagogie Master 2 SIFA Professionnel

Sébastien PESCE

Pédagogie Master 2 IFAC Professionnel

Corinne ROUGERIE

Pédagogie Master 2 MEFS Professionnel

Samuel RENIER

Commission pédagogique

Hervé BRETON, Melpomeni PAPADOPOULOU, Sébastien PESCE, Samuel RENIER, Corinne ROUGERIE

SECRETARIAT DU SERVICE UNIVERSITAIRE DE FORMATION CONTINUE : SUFCO

3, rue des Tanneurs – Bureau 206-207 – 37000 TOURS – BP 4103 – 37041 TOURS CEDEX 1

Delphine CHERON (M2 SIFA) - Tél : 02.47.36.81.30

✉ : delphine.cheron@univ-tours.fr

Mylène SENAMAUD (M2 IFAC et MEFS) - Tél : 02.47.36.81.37

✉ : mylene.senamaud@univ-tours.fr

☎ **Administratives** : Service de Scolarité de l'UFR *Arts et Sciences Humaines* situé au 1er étage, Bureaux 117 (Site Tanneurs) ☎ 02.47.36.65.35

☎ **Pédagogiques** : Pour les M1 et pour les M2, le choix d'une UE optionnelle se fait au mois d'Octobre au cours du 2nd regroupement. L'inscription aux UE obligatoires se fait automatiquement.

Cette inscription pédagogique est **OBLIGATOIRE** pour la validation des UE.

III. – PRÉSENTATION DES MASTERS SCIENCES DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION

A – LE MASTER 1 SCIENCES DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION

Le M1 comprend 240 heures d'enseignement réparties entre les UE, ainsi qu'un stage de sensibilisation professionnelle de 420 heures minimum (12 semaines).

Stage

Les étudiants de Master 1 doivent effectuer un stage de sensibilisation au monde professionnel de 420 h minimum.

Le stage obligatoire (durée minimale de 420 heures) doit nécessairement se dérouler au cours de l'année universitaire (après la rentrée et avant la fin de la seconde session). Par contre, le ou les stages facultatifs complémentaires peuvent être effectués en dehors de cette période.

Les modalités du déroulement du stage (stage continu ou discontinu, sur des journées hebdomadaires fixes ou variables...) sont à discuter avec le lieu de stage (responsable d'institution ou d'entreprise, maître de stage).

Le stage est validé conjointement par les UE de *Suivi de stage* (obligatoires) qui se déroulent au premier (UE 7.5) et au second semestres (UE 8.5) et ce, nécessairement dans la même année universitaire.

Toute convention de stage doit **IMPERATIVEMENT** être signée par toutes les parties **AVANT** le début du stage. Pour se faire, les conventions doivent être déposées au secrétariat des Sciences de l'Education et de la Formation 15 jours avant le début du stage.

Joindre à la convention **TOUS** les documents demandés.

Aucun stage optionnel ne sera possible si le stage obligatoire n'est pas validé.

Tout document manquant entrainera la non validation du stage et du suivi de stage.

Il est également rappelé aux étudiants que le stage, quelle que soit sa nature, doit se dérouler **EN DEHORS** des heures d'enseignement et que la présence aux cours est obligatoire.

Responsables scientifiques et pédagogiques :

- **Melpomeni PAPADOPOULOU**, Maître de conférences à l'Université de Tours
- **Sébastien PESCE**, Professeur à l'Université de Tours
- **Samuel RENIER**, Maître de conférences en Sciences de l'éducation

Principaux Intervenants :

- **Hervé BRETON**, Professeur à l'université de Tours
- **Marie-Hélène DOUBLET**, Maître de conférences associée, Consultante
- **Bertrand GIMONNET**, Inspecteur de l'Education Nationale
- **Julien MEUNIER**, Ingénieur pédagogique à l'Université de Tours
- **Claire MICHEL**, Attaché Temporaire d'Enseignement et de Recherche
- **Corinne ROUGERIE**, Maître de conférences en Sciences de l'éducation
- **Daniel TRON**, Enseignant d'Anglais

MAQUETTE DES ENSEIGNEMENTS – TRONC COMMUN AUX QUATRE PARCOURS

Diplôme : MASTER 1^{ère} année Sciences de l'Éducation parcours SIFA, IFAC, ACRIF, MEFS

MASTER 1 ^{ère} année = 60 crédits ECTS soit 30 crédits par semestre Groupe spécifique								
SEMESTRE / UE	Coefficient	ECTS	Estimation charge étudiant	Éléments Pédagogiques (EP)	CM VHT Volume Horaire Étudiant	TD VHT	TP VHT	Durée totale étudiant
Semestre 7 (S7)								
UE 7-1 - Métiers de la formation et pratiques réflexives	2	2	100 h	EP 711 – Panorama de la formation : métiers, acteurs, pratiques	7	7	/	14
		2		EP 712 – Du paradigme des sciences appliquées à celui du praticien réflexif	7	7	/	14
UE 7-2 – Recherches sur l'action et projet de formation	3	6	300 h	EP 721 – De l'expérience au projet de recherche-formation	11	10	/	21
		6		EP 722 – Démarche scientifique et épistémologie de la recherche	11	10	/	21
UE 7-3 – Questions vives de l'éducation et de la formation (1)	2	2	100 h	EP 731 – Enjeux philosophiques de l'éducation et de la formation	7	7	/	14
		2		EP 732 - Théories et pratiques de la formation	7	7	/	14
UE 7-4 – Langue vivante	1	1	25 h	EP 741 - Anglais	/	18	/	18
UE 7-5 - Accompagnement et analyse des pratiques (cours en présentiel + stage équivalent à 4 semaines)	1	8	200 h	EP 751 – Méthodologies de l'analyse de pratiques	/	14	/	14
UE 7-6 – Modules thématiques optionnels (choisir un module parmi les quatre)	1	1	25 h	EP 761 – Interculturalité et médiation	/	14	/	14
				EP 762 – Parcours de santé et enjeux formatifs (<i>parcours MEFS</i>)				
				EP 763 – Questions d'éthique				
				EP 764 – Concevoir et animer des actions de formation				
TOTAL S7	10	30	750 h		50	94	/	144 h

MASTER 1 ^{ère} année = 60 crédits ECTS soit 30 crédits par semestre								
SEMESTRE / UE	Coefficient	ECTS	Estimation charge étudiant	Éléments Pédagogiques (EP)	CM VHT Volume Horaire Étudiant	TD VHT	TP VHT	Durée totale étudiant
Semestre 8 (S8)								
UE 8-1 – Acteurs et processus des formations par alternance	2	2	100 h	EP 811 - Enjeux et pratiques de l'alternance	7	7	/	14
		2		EP 812 – Agir ensemble : tutorat, partenariat	7	7	/	14
UE 8-2 – Recherches en action et production de savoirs	3	6	300 h	EP 821 – Méthodologie de la recherche-action en formation	7	7	/	14
		6		EP 822 – Écriture et production de savoirs	11	10	/	21
UE 8-3 – Questions vives de l'éducation et de la formation (2)	2	2	100 h	EP 831 - Philosophie contemporaine de l'éducation et de la formation	7	7	/	14
		2		EP 832 - Théories et pratiques pédagogiques	7	7	/	14
UE 8-4 – Langue vivante	1	2	50 h	EP 841 - Anglais	/	18	/	18
UE 8-5 - Expérience, apprentissage et formation professionnelle (<i>cours en présentiel + stage équivalent à 8 semaines</i>)	1	8	200 h	EP 851 – Interaction recherche/milieu professionnel	/	12	/	12
TOTAL S8	9	30	750 h		46	75	/	121 h
Total année (S7+S8)	18	60	1500 h		96	169	/	265 h (+ 12 semaines de stage)

MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES

UNITES D'ENSEIGNEMENT Détailier éléments pédagogiques	ECTS	REGIME GENERAL						REGIME SPECIAL D'ETUDES			
		Session 1			Session 2			Session 1		Session 2	
		Type contrô le	Type d'épreu ve	Coeffici ent	Type contrô le	Type d'épreu ve	Coeffici ent	Type d'épreu ve	Coeffici ent	Type d'épreu ve	Coeffici ent
SEMESTRE 7	30										
UE 7-1 – Métiers de la formation et pratiques réflexives <i>EP 711 – Panorama de la formation : métiers, acteurs, pratiques</i> <i>EP 712 – Du paradigme des sciences appliquées à celui du praticien réflexif</i>	4	ET	E	2	ET	E	2	E	2	E	2
UE 7-2 – Recherches sur l'action et projet de formation <i>EP 721 – De l'expérience au projet de recherche-formation</i> <i>EP 722 – Démarche scientifique et épistémologie de la recherche</i>	12	CC	E/O	3	ET	E	3	E/O	3	E	3
UE 7-3 – Questions vives de l'éducation et de la formation (1) <i>EP 731 – Enjeux philosophiques de l'éducation et de la formation</i> <i>EP 732 - Théories et pratiques de la formation</i>	4	ET	E	2	ET	E	2	E	2	E	2
UE 7-4 – Langue vivante <i>EP 741 - Anglais</i>											
UE 7-5 - Accompagnement et analyse des pratiques <i>EP 751 – Méthodologies de l'analyse de pratiques</i>	1	CC	E/O	1	ET	E	1	E/O	1	E	1
UE 7-6 – Modules thématiques optionnels (choisir un module parmi les quatre) <i>EP 761 – Interculturalité et médiation</i> <i>EP 762 – Parcours de santé et enjeux formatifs</i> <i>EP 763 – Questions d'éthique</i> <i>EP 764 – Concevoir et animer des actions de formation</i>	8	ET	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
	1	CC	E/O	1	ET	E	1	E/O	1	E	1
SEMESTRE 8	30										
UE 8-1 – Acteurs et processus des formations par alternance <i>EP 811 - Enjeux et pratiques de l'alternance</i> <i>EP 812 – Agir ensemble : tutorat, partenariat</i>	4	ET	E	2	ET	E	2	E	2	E	2
UE 8-2 - Recherches en action et production de savoirs <i>EP 821 – Méthodologie de la recherche-action en formation</i> <i>EP 822 – Écriture et production de savoirs</i>	12	ET	E/O	3				E/O	3		
UE 8-3 – Questions vives de l'éducation et de la formation (2) <i>EP 831 - Philosophie contemporaine de l'éducation et de la formation</i> <i>EP 832 - Théories et pratiques pédagogiques</i>	4	ET	E	2	ET	E	2	E	2	E	2
UE 8-4 – Langue vivante <i>EP 841 - Anglais</i>	2	CC	E/O	1	ET	E	1	E/O	1	E	1
UE 8-5 - Expérience, apprentissage et formation professionnelle <i>EP 851 – Interaction recherche/milieu professionnel</i>	8	ET	E	1	ET	E	1	E	1	E	1

B – LE MASTER 2 S.I.F.A - STRATEGIE ET INGENIERIE EN FORMATION D'ADULTES

L'admission en M2 se fait de plein droit pour les étudiants ayant suivi et validé leur Master 1 en Sciences de l'éducation à l'Université de Tours. Il fait l'objet d'une sélection pour tous les autres candidats.

Dans le cadre des « Groupes spécifiques », priorité est donnée aux professionnels qui s'inscrivent sous le « régime de la formation continue »

Les principaux critères de sélection pour l'accès aux M2 proposés sont consultables à l'adresse Internet suivante :

<http://ash.univ-tours.fr>, rubrique *La formation*, lien hypertexte *16 Masters puis cliquer sur Dossier Master 2 Professionnel*.

L'évolution du cadre juridique de la formation tout au long de la vie, l'approche par « compétences » et par « référentiels » transforment le métier de formateur et d'ingénieur de formation. De nouvelles ingénieries de la formation sont à penser dans une gestion complexe des ressources humaines, des emplois et des carrières.

Ce parcours SIFA, organisé en alternance, se révèle être un moteur d'apprentissage théorique et pratique et sanctionne une formation-action-recherche très spécialisée, inscrite dans une perspective européenne. Cette formation contribue donc à l'élévation du niveau de qualification* et des compétences, et participe à la professionnalisation des acteurs.

Ce master 2 professionnel « Stratégie et Ingénierie en Formation d'Adultes » s'inscrit dans la spécialité « Sciences de l'Éducation et de la formation » par un certain nombre de modules transversaux, en commun avec les autres parcours : Ingénierie et Fonctions d'Accompagnement en Formation (IFAC) et Management, Ethique et Formation en Santé (MEFS)

Objectifs :

- ◆ Conduire une analyse stratégique sur les questions de formation, de reconnaissance et de valorisation des compétences auprès des entreprises, des institutions publiques de l'emploi, et de la formation et des organismes de formation,
- ◆ Développer des projets et animer des partenariats de dimension européenne dans le cadre de la formation tout au long de la vie,
- ◆ Concevoir des dispositifs de formation/professionnalisation et d'acquisition de compétences,
- ◆ Conseiller et accompagner des équipes pédagogiques, dans l'appropriation de la démarche compétences, et celle de la valorisation des acquis expérimentaux,
- ◆ Réaliser et communiquer socialement une recherche en articulant action et formation, dans une problématique de stratégie et d'ingénierie de formation.

Responsable scientifique et pédagogique :

- **Sébastien PESCE**, Professeur à l'Université de Tours

Principaux intervenants :

- **Thierry ARDOUIN**, Professeur à l'université de Rouen
- **Ali BIDINE**, Enseignant d'Anglais
- **Hervé BRETON**, Professeur à l'Université de Tours
- **Sandrine CESVRE**, Ingénieure de formation CFA Campus des métiers (37)
- **Marie-Hélène DOUBLET**, Maître de conférences associée à l'université de Tours
- **Claire MICHEL**, Attaché Temporaire d'Enseignement et de Recherche
- **Melpomeni PAPADOPOULOU**, Maître de Conférences à l'université de Tours
- **Samuel RENIER**, Maître de Conférences à l'université de Tours
- **Corinne ROUGERIE**, Maître de conférences à l'Université de Tours
- **Richard WITTORSKI**, Professeur à l'Université de Rouen

*certaines professions exigent un niveau Master

Présentation de la maquette d'enseignement (M2, parcours SIFA) :

Descriptif des UE, des modalités pédagogiques (CM, TD, TP, projet, stages, etc.), et indication des ECTS

MASTER 2^{ème} année= 60 crédits ECTS soit 30 crédits par semestre Parcours 1 – Stratégie et Ingénierie en Formation d'Adultes (SIFA)								
SEMESTRE/UE	Coefficient	ECTS	Estimation charge étudiant	Éléments pédagogiques	CM VHT Volume Horaire Etudiant	TD VHT	TP VHT	Durée totale étudiant
Semestre 9 (S9)								
UE 9.1 Thématiques transversales : temps et rythmes de la formation par alternance	1	1	20	EP 9.1.1 Thématiques transversales : temps et rythmes de la formation par alternance	10	5		15
UE 9.2. Module d'approfondissement thématique	2	2	30	Choix d'une option parmi : -9.2.1. Groupe d'Analyse de l'Expérience Professionnelle (GAEP) -9.2.2. Histoires de vie en formation -9.2.3. Analyse des compétences et formation en situation de travail -9.2.4. Méthodologie d'intervention socio-clinique : apports de l'analyse institutionnelle -9.2.5. Alternance et autoformation accompagnée	20	5		25
UE 9.3 Épistémologie de la formation par production de savoirs	3	10	300	EP 9.3.1 Épistémologie de la formation par production de savoirs	5	20		25
UE 9.4 Expertise, conseil et responsabilités en formation d'adultes	2	3	50	EP 9.4.1. Les politiques de formation dans les organisations et territoires	18	7		25
		3	50	EP 9.4.2. Postures et méthodologies de l'intervention stratégique : analyse, délibération, décision	18	7		25
UE 9.5 Politiques européennes de l'éducation et de la formation : certifications, partenariats, mobilités	1	3	50	EP 9.5.1 Politiques européennes de l'éducation et de la formation : certifications, partenariats, mobilités	18	7		25
UE 9.6 Pratiques réflexives et expérience de l'alternance (stage ou emploi : 6 semaines, 210 heures)	1	8	250	EP 9.6.1 Pratiques réflexives et expérience de l'alternance (stage ou emploi : 6 semaines, 210 heures)		10		10
Total S9	10	30	750		89	61		150

MASTER 2^{ème} année= 60 crédits ECTS soit 30 crédits par semestre Parcours 1 – Stratégie et Ingénierie en Formation d'Adultes (SIFA)								
SEMESTRE/UE	Coefficient	ECTS	Estimation charge étudiant	Éléments pédagogiques	CM VHT Volume Horaire Etudiant	TD VHT	TP VHT	Durée totale étudiant
Semestre 10 (S10)								
UE 10.1 Thématiques transversales : Séminaire commun Espaces, lieux et milieux de la formation	1	1	25	EP 10.1.1 Thématiques transversales : Séminaire commun Espaces, lieux et milieux de la formation	15	5		20
UE 10.2 Langue étrangère	1	1	25	EP 10.2.1 Anglais		18		18
UE 10.3 Méthodologie de la Recherche-action-formation	4	10	250	EP 10.3.1 Méthodologie de la Recherche-action-formation	18	7		25
UE 10.4 Ingénierie de la formation et des dispositifs de professionnalisation	2	3	50	EP 10.4.1. Niveaux et formes d'ingénierie en formation d'adultes	25			25
		3	50	EP 10.4.2. Ingénierie des parcours et dynamiques de professionnalisation	18	7		25
UE 10.5 Partenariats et mobilités dans l'Europe de la formation (Séminaire ou voyage d'étude)	1	3	50	EP 10.5.1 Partenariats et mobilités dans l'Europe de la formation (Séminaire ou voyage d'étude)		25		25
UE 10.6 Pratiques réflexives et parcours professionnels (stage ou emploi : 8 semaines, 280 heures)	1	9	300	EP 10.6.1 Pratiques réflexives et parcours professionnels (stage ou emploi : 8 semaines, 280 heures)		12		12
Total S10	10	30	750		76	74		150
Total année (S9+S10)	20	60	840		165	135		300 + 14 semaines de stage

Modalité de contrôle des connaissances (Master 2, parcours SIFA)

UNITES D'ENSEIGNEMENT Détailier éléments pédagogiques		REGIME GENERAL						REGIME SPECIAL D'ETUDES			
		Session 1			Session 2			Session 1		Session 2	
		Type contrôle	Type d'épreuve	Coefficient	Type contrôle	Type d'épreuve	Coefficient	Type d'épreuve	Coefficient	Type d'épreuve	Coefficient
SEMESTRE 9	30										
UE 9.1 Thématiques transversales : temps et rythmes de la formation par alternance	1	ET	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
UE 9.2 Module d'approfondissement thématique	2	ET	E	2	ET	E	2	E	2	E	2
UE 9.3 Épistémologie de la formation par production de savoirs	10	CC	E/O	3	ET	E/O	3	E/O	3	E/O	3
UE 9.4 Expertise, conseil et responsabilités en formation d'adultes <i>EP 9.4.1. Les politiques de formation dans les organisations et territoires</i> <i>EP 9.4.2. Postures et méthodologies de l'intervention stratégique : analyse, délibération, décision</i>	6	ET	E/O	2	ET	E	2	E	2	E	2
UE 9.5 Politiques européennes de l'éducation et de la formation : certifications, partenariats, mobilités	3	ET	E/O	1	ET	E	1	E	1	E	1
UE 9.6 Pratiques réflexives et expérience de l'alternance	8	ET	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
SEMESTRE 10	30										
UE 10.1 Thématiques transversales : Séminaire commun Espaces, lieux et milieux de la formation	1	ET	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
UE 10.2 Anglais	1	ET	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
UE 10.3 Méthodologie de la Recherche-action-formation	10	ET	E/O	4				E/O	4		
UE 10.4 Ingénierie de la formation et des dispositifs de professionnalisation <i>EP 10.4.1. Niveaux et formes d'ingénierie en formation d'adultes</i> <i>EP 10.4.2. Ingénierie des parcours et dynamiques de professionnalisation</i>	6	ET	E	2	ET	E	2	E	2	E	2
UE 10.5 Partenariats et mobilités dans l'Europe de la formation (Séminaire ou voyage d'étude)	3	ET	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
UE 10.6 Pratiques réflexives et parcours professionnels	9	ET	E	1				E	1		

Type de contrôle : CC : Contrôle Continu - ET : Examen Terminal

Type d'épreuve : E : Ecrit - O : Oral,

C – LE MASTER 2 I.F.AC – INGENIERIE ET FONCTIONS D'ACCOMPAGNEMENT EN FORMATION

L'admission en M2 se fait de plein droit pour les étudiants ayant suivi et validé leur Master 1 en Sciences de l'éducation à l'Université de Tours, et fait l'objet d'une sélection pour tous les autres candidats.

Dans le cadre des « Groupes spécifiques », priorité est donnée aux professionnels qui s'inscrivent sous le « régime de la formation continue »

Les principaux critères de sélection pour l'accès aux M2 proposés sont consultables à l'adresse Internet <http://ash.univ-tours.fr> suivante : <http://ash.univ-tours.fr>, rubrique *La formation*, lien hypertexte *16 Masters puis cliquer sur Dossier Master 2 Professionnel*.

Les fonctions d'accompagnement en formation se sont développées depuis ces dernières années : bilans de compétences, orientation, gestion des parcours professionnels, reconnaissance et validation des acquis de l'expérience, formations par alternance, analyse des pratiques en situation professionnelle, médiations éducatives...

Ces fonctions concernent trois grands secteurs en émergence : accompagnement d'adultes au travail ou en transition professionnelle, accompagnement dans le champ social et interculturel et accompagnement scolaire et insertion des jeunes. La structuration de ces nouveaux métiers fait apparaître la spécificité **d'une ingénierie de l'accompagnement**. Ce parcours IFAC organisé en alternance, propose des enseignements très spécialisés ainsi qu'un retour réflexif sur l'expérience pour répondre à cette nouvelle professionnalité.

Ce master 2 professionnel « Stratégie et Ingénierie en Formation d'Adultes » s'inscrit dans la spécialité « Sciences de l'Éducation et de la formation » par un certain nombre de modules transversaux, en commun avec les autres parcours : Ingénierie et Fonctions d'Accompagnement en Formation (IFAC) et Management, Ethique et Formation en Santé (MEFS)

Objectifs :

- ◆ Assurer l'accompagnement coopératif de l'accueil, de la reconnaissance des acquis, de l'orientation, du bilan et du suivi,
- ◆ Adapter des démarches d'identification des étapes et processus de construction de soi dans les axes personnels et professionnels, en fonction des caractéristiques du demandeur,
- ◆ Faciliter la définition du projet professionnel et de formation et le pilotage de carrière,
- ◆ Résoudre les différents problèmes (principalement d'ordre psychologique, sociologique, déontologique) posés dans l'accompagnement des opérations personnalisées liées à la formation,
- ◆ Construire un projet de recherche-formation référé à une activité professionnelle d'accompagnement et se constituer un portefeuille de compétences,
- ◆ Construire une problématique conceptuelle et opérationnelle de l'accompagnement prenant en compte les dimensions sociojuridique, professionnelle, cognitive et anthropoformative,
- ◆ Réaliser et communiquer socialement une recherche articulant action et formation dans une problématique d'accompagnement.

Responsables scientifiques et pédagogiques :

- **Corinne ROUGERIE**, Maître de conférences à l'université de Tours

Principaux intervenants :

- **Ali BIDINE**, Enseignant d'Anglais
- **Patricia BESSAOUD-ALONSO**, Professeur à l'Université de Limoges
- **Hervé BRETON**, Professeur à l'université de Tours
- **Marie-Hélène DOUBLET**, Maître de conférences associée à l'université de Tours
- **Jérôme ÉNEAU**, Maître de conférences à l'université Rennes 2
- **Pascal GALVANI**, Professeur à l'université de Rimouski
- **Isabelle HOUOT**, Maître de conférences à l'université de Nancy
- **Gilles MONCEAU**, Professeur à l'université de Cergy Pontoise
- **Melpomeni PAPADOPOULOU**, Maître de Conférences à l'université de Tours
- **Sébastien PESCE**, Professeur à l'Université de Tours
- **Samuel RENIER**, Maître de Conférences à l'université de Tours

Présentation de la maquette d'enseignement (M2, parcours IFAC) :

Descriptif des UE, des modalités pédagogiques (CM, TD, TP, projet, stages, etc.), et indication des ECTS

MASTER 2^{ème} année= 60 crédits ECTS soit 30 crédits par semestre Parcours 2 – Ingénierie et Fonctions d'ACcompagnement en formation (IFAC)								
SEMESTRE/UE	coefficient	EC TS	Estimation charge étudiant	Eléments pédagogiques	CM VHT Volume Horaire Etudiant	TD VHT	TP VHT	Durée totale étudiant
Semestre 9 (S9)								
UE 9.1 Thématiques transversales : Temps et rythmes de la formation par alternance	1	1	20	EP 9.1.1 Thématiques transversales : Temps et rythmes de la formation par alternance	10	5		15
UE 9.2. Module d'approfondissement thématique	2	2	30	Choix d'une option parmi : -9.2.1. Groupe d'Analyse de l'Expérience Professionnelle (GAEP) -9.2.2. Histoires de vie en formation -9.2.3. Analyse des compétences et formation en situation de travail -9.2.4. Méthodologie d'intervention socio-clinique : apports de l'analyse institutionnelle -9.2.5. Alternance et autoformation accompagnée	20	5		25
UE 9.3 Démarches narratives et accompagnement des parcours : le portfolio réflexif	1	6	150	EP 9.3.1 Démarches narratives et accompagnement des parcours : le portfolio réflexif	15	18		33
UE 9.4 Épistémologie et méthodologie de la formation par production de savoirs	3	6	150	EP 9.4.1 Épistémologie et méthodologie de la formation par production de savoirs	15	18		33
EP 9.5 Accompagnement coopératif et interaction recherche/milieu professionnel (6 semaines de stage, 210h)	2	9	225	EP 9.5.1 Accompagnement coopératif et interaction recherche/milieu professionnel (6 semaines de stage, 210h)		7		7
UE 9.6 : Théories de l'accompagnement et de l'éthique: paradigmes de l'expérience formatrice	2	3	150	EP 9.6.1. Relation d'accompagnement et éthique de la réciprocité EP 9.6.2 Tenir conseil et techniques d'explicitation de l'expérience	14	11		25
		3			12	13		25
Total S9	11	30	750		86	77		163

MASTER 2^{ème} année= 60 crédits ECTS soit 30 crédits par semestre Parcours 2 – Ingénierie et Fonctions d'ACcompagnement en formation (IFAC)								
SEMESTRE/UE	Coefficient	ECTS	Estimation charge étudiant	Eléments pédagogiques	CM VHT Volume Horaire Etudiant	TD VHT	TP VHT	Durée totale étudiant
Semestre 10 (S10)								
UE 10.1 Thématiques transversales : Séminaire commun Espaces, lieux et milieux de la formation	1	1	25	EP 10.1.1 Thématiques transversales : Séminaire commun Espaces, lieux et milieux de la formation	15	5		20
UE 10.2 Langue étrangère	1	1	25	EP 10.2.1 Anglais		18		18
UE 10.3 Recherche-action-formation et analyse des situations	5	10	250	EP 10.3.1 Recherche-action-formation et analyse des situations	20	20		40
UE 10.4 Accompagnement coopératif et interaction recherche/milieu professionnel (8 semaines de stage, 280 heures)	2	12	300	EP 10.4.1 Accompagnement coopératif et interaction recherche/milieu professionnel (8 semaines de stage, 280 heures)		11		11
UE 10.5 Espaces professionnels et objets de l'accompagnement	2	3	150	EP 10.5.1. Histoire et dispositifs de la VAE EP 10.5.2. Accompagnement des parcours professionnels : insertion, transition, évolutions de carrière	11	13		24
		3			11	13		24
Total S10	11	30	750		57	80		137
Total année (S9+S10)	22	60	1500		143	157		300 + 14 semaines de stage

Modalité de contrôle des connaissances M2 (parcours IFAC)

UNITES D'ENSEIGNEMENT Détailier éléments pédagogiques		REGIME GENERAL						REGIME SPECIAL D'ETUDES			
		Session 1			Session 2			Session 1		Session 2	
		Type contrôle	Type d'épreuve	Coefficient	Type contrôle	Type d'épreuve	Coefficient	Type d'épreuve	Coefficient	Type d'épreuve	Coefficient
SEMESTRE 9	30										
UE 9.1 Thématiques transversales : temps et rythmes de la formation par alternance	1	ET	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
UE 9.2 Module d'approfondissement thématique	2	ET	E	2	ET	E	2	E	2	E	2
UE 9.3 : Démarches narratives et accompagnement des parcours : le portfolio réflexif	6	CC	E/O	1	ET	E	1	E/O	1	E/O	1
UE 9.4 : Épistémologie et méthodologie de la formation par production de savoirs	6	CC	E/O	3	ET	E/O	3	E/O	3	E/O	3
UE 9.5 : Accompagnement coopératif et interaction recherche/milieu professionnel	9	ET	E	2	ET	E	2	E	2	E	2
UE 9.6 : Théories de l'accompagnement et Ethique: le paradigme de l'expérience formatrice		ET	E	2	ET	E	2	E	2	E	2
<i>EP 9.6.1. Relation d'accompagnement et éthique de la réciprocité</i>	3			1			1		1		1
<i>EP 9.6.2. Tenir conseil et techniques d'explicitation</i>	3			1			1		1		1
SEMESTRE 10	30										
UE 10.1 : Thématiques transversales : séminaire commun Espaces, lieux et milieux de la formation	1	ET	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
UE 10.2 : Anglais	1	CC	E/O	1	ET	E	1	E/O	1	E/O	1
UE 10.3 : Recherche-action-formation et analyse des situations	10	CC	E/O	5				E/O	5		
UE 10.4 : Accompagnement coopératif et interaction recherche/milieu professionnel	12	ET	E	2	ET	E		E	2	E	2
UE 10.5 Terrains et objets de l'accompagnement		ET	E	2	ET	E	2	E	2	E	2
<i>EP 10.5.1. Histoire et dispositifs de la VAE</i>	3			1			1		1		1
<i>EP 10.5.2. Accompagnement des parcours professionnels : insertion, transition, évolutions de carrière</i>	3			1			1		1		1

Type de contrôle : CC : Contrôle Continu – ET : Examen Terminal

Type d'épreuve : E : Ecrit – O : Oral,

D – LE MASTER 2 M.E.F.S. – MANAGEMENT, ETHIQUE ET FORMATION EN SANTE (MEFS)

L'admission en M2 se fait de plein droit pour les étudiants ayant suivi et validé leur Master 1 en Sciences de l'éducation à l'Université de Tours, et fait l'objet d'une sélection pour tous les autres candidats.

Dans le cadre des « Groupes spécifiques », priorité est donnée aux professionnels qui s'inscrivent sous le « régime de la formation continue »

Les principaux critères de sélection pour l'accès aux M2 proposés sont consultables à l'adresse Internet suivante :

<http://ash.univ-tours.fr>, rubrique *La formation*, lien hypertexte *16 Masters puis cliquer sur Dossier Master 2 Professionnel*.

Dans un contexte favorisant l'universitarisation croissante des professions et des formations dans le champ de la santé et du travail social, ce parcours de Master vise à former et accompagner les professionnels ou futurs professionnels qui y travaillent afin d'ouvrir un espace réflexif quant à l'évolution des enjeux formatifs qu'ils rencontrent.

Ces enjeux traversent donc autant la formation initiale des futurs professionnels, que l'accompagnement qui leur est proposé sur le terrain au cours de leur formation en alternance, ainsi que l'encadrement du temps de post-formation lors des premières prises de fonction, et la formation tout au long de la vie, afin de répondre aux besoins des équipes et de favoriser le développement des compétences, individuelles et collectives, dans une visée éthique.

Ce master 2 professionnel « Management, Ethique et Formation en Santé » s'inscrit dans la spécialité « Sciences de l'Éducation et de la formation » par un certain nombre de modules transversaux, en commun avec les autres parcours : Ingénierie et Fonctions d'Accompagnement en Formation (IFAC) et Stratégie et Ingénierie en Formation d'Adultes (SIFA)

Objectifs :

- Savoir analyser la démarche et les postures d'accompagnement à même de s'adapter à la diversité des publics et des équipes.
- Analyser, concevoir, et évaluer des ingénieries pédagogiques et de formation au sein de parcours professionnalisants.
- Travailler sur les dynamiques partenariales à l'œuvre dans l'alternance formative et le tutorat des futurs professionnels de santé.
- Penser les actions et les projets de terrain dans la perspective du développement professionnel continu et de la formation tout au long de la vie.
- Inscrire les questions organisationnelles et formatives au sein d'une dimension éthique.

Responsables scientifiques et pédagogiques :

- **Samuel RENIER**, Maître de Conférences à l'Université de Tours

Principaux intervenants :

- **Béatrice BIRMELE**, Directrice de l'Espace de Réflexion Ethique de la Région Centre (ERERC)
- **Hervé BRETON**, Professeur à l'Université de Tours
- **Nathalie CAMIADE**, Cadre supérieure de santé formatrice à l'IFCS du CHRU de Tours
- **Lucile GROLEAU**, Professeur Agrégée d'Anglais à l'Université de Tours
- **Patricia LEFAY**, Cadre de santé formatrice à l'IFCS du CHRU de Tours
- **Simon MALLARD**, Maître de conférences à l'UCO d'Angers.
- **Claire MICHEL**, A.T.E.R. à l'Université de Tours
- **Melpomeni PAPAPOULOU**, Maître de conférences à l'Université de Tours
- **Corinne ROUGERIE**, Maître de conférences à l'Université de Tours
- **Emmanuel RUSCH**, Professeur des Universités en Santé publique à l'Université de Tours
- **Joris THIEVENAZ**, Professeur à l'Université Paris Est Créteil

Présentation de la maquette d'enseignement (M2, parcours MEFS) :

Descriptif des UE, des modalités pédagogiques (CM, TD, TP, projet, stages, etc.), et indication des ECTS

MASTER 2 ^{ème} année= 60 crédits ECTS soit 30 crédits par semestre Parcours 4 - Management, Ethique et Formation en Santé (MEFS)								
Semestre/UE	Coef	ECTS	Charge étud	Eléments pédagogiques	CM VHT	TD	TP	Durée totale étud
SEMESTRE 9 (S9)								
UE 9.1 : Contexte du système de santé, environnement et politiques de santé	2	1	30	EP 9.1.1 : Politiques publiques et stratégie en santé	7	3	/	10
	2	1		EP 9.1.2 : Organisation sanitaire et médico-sociale	7	3	/	10
UE 9.2 : Management des structures en santé	2	2	60	EP 9.2.1 : Management de projets	8	7	/	15
	2	2		EP 9.2.2 : Stratégie et management	8	7	/	15
UE 9.3 : Processus formatifs et profession de santé	2	2	60	EP 9.3.1 : Politique et conduite des formations en santé	10	8	/	18
	2	2		EP 9.3.2 : Professionnalisation et accompagnement	10	8	/	18
UE 9.4 : Recherche et analyse de pratiques (cours en présentiel + stage équivalent à 7 semaines)	3	8	300	EP 9.4.1 : Méthodologie et accompagnement de la recherche	/	40	/	40
	3	7		EP 9.4.2 : Analyse de pratiques et expérience de l'alternance	/	12	/	12
UE 9.5 : Langue étrangère	1	2	30	EP 9.5.1 : Anglais	/	18	/	18
UE 9.6 : Module d'approfondissement	Spécificité Mention Sciences de l'éducation							
	1	1	30	EP 9.6.1 : Temporalités et formation : épistémologie de l'alternance et rythmes (<i>séminaire commun aux 3 parcours de M2</i>)	10	5	/	15
	1	2		EP 9.6.2 : Module thématique optionnel (<i>1 module à choisir</i>) - Groupe d'Analyse de l'Expérience Professionnelle (GAEP) - Histoire de vie en formation - Analyse des compétences - Méthodologie de l'intervention - Alternance et autoformation	20	5	/	25
Total S9	21	30	510		80	116		196
Semestre/UE	Coef	ECTS	Charge étud	Eléments pédagogiques	CM VHT	TD	TP	Durée totale étud

SEMESTRE 10 (S10)								
UE 10.1 : Management de la qualité et gestion des risques	2	2	60	EP 10.1.1 : Démarche qualité et évaluation des processus	12	8	/	20
	2	2		EP 10.1.2 : Amélioration continue des pratiques professionnelles	6	4	/	10
UE 10.2 : Management des structures de santé	2	2	60	EP 10.2.1 : Encadrement des équipes	8	7	/	15
	2	2		EP 10.2.2 : Questions d'éthique contemporaine	8	7	/	15
UE 10.3 : Dynamiques partenariales et réflexivité en formation	2	2	60	EP 10.3.1 : Organisation apprenante	12	/	/	12
	2	2		EP 10.3.2 : Postures professionnelles en formation	12	/	/	12
UE 10.4 : Recherche et analyse de pratiques (cours en présentiel + stage équivalent à 8 semaines)	3	10	350	EP 10.4.1 : Méthodologie et accompagnement de la recherche	/	40	/	40
	3	6		EP 10.4.2 : Analyse de pratiques et expérience de l'alternance	/	12	/	12
UE 10.5 : Langue étrangère	1	2	30	EP 10.5.1 : Anglais	/	18	/	18
Total S10	19	30	540		58	96		154
Total année (S9 + S10)	40	60	1050		138	212		350

Modalité de contrôle des connaissances M2 (parcours MEFS)

Type de contrôle : CC : Contrôle Continu - ET : Examen Terminal

Type d'épreuve : E : Ecrit - O : Oral,

UNITES D'ENSEIGNEMENT Détailier éléments pédagogiques	ECTS	REGIME GENERAL						REGIME SPECIAL D'ETUDES			
		Session 1			Session 2			Session 1		Session 2	
		Type contrôle	Type d'épreuve	Coefficient	Type contrôle	Type d'épreuve	Coefficient	Type d'épreuve	Coefficient	Type d'épreuve	Coefficient
SEMESTRE 9	30										
UE 9.1 : Contexte du système de santé, environnement et politiques de santé <i>- EP 9.1.1 : Politiques publiques et stratégie en santé</i> <i>- EP 9.1.2 : Organisation sanitaire et médico-sociale</i>	2	CC	E/O	4	ET	E	4	E/O	4	E	4
UE 9.2 : Management des structures en santé <i>- EP 9.2.1 : Management de projets</i> <i>- EP 9.2.2 : Stratégie et management</i>	4	CC	E/O	4	ET	E	4	E/O	4	E	4
UE 9.3 : Processus formatifs et profession de santé <i>- EP 9.3.1 : Politique et conduite des formations en santé</i> <i>- EP 9.3.2 : Professionnalisation et accompagnement</i>	4	CC	E	4	ET	E	4	E	4	E	4
UE 9.4 : Recherche et analyse de pratiques <i>- EP 9.4.1 : Méthodologie et accompagnement de la recherche</i> <i>- EP 9.4.2 : Pratiques réflexives et expérience de l'alternance</i>	15	CC	E/O	6	ET	E/O	6	E/O	6	E/O	6
UE 9.5 : Langue étrangère <i>- EP 9.5.1 : Anglais</i>	2	CC	E/O	1	ET	E	1	E	1	E	1
UE 9.6 : Module d'approfondissement <i>- EP 9.6.1 : Temporalités et formation : épistémologie de l'alternance et rythmes</i> <i>- EP 9.6.2 : Module thématique optionnel</i>				2			2		2		2
	1	ET	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
	2	ET	E	1	ET	E	1	E	1	E	1

UNITES D'ENSEIGNEMENT Détailier éléments pédagogiques	ECTS	REGIME GENERAL						REGIME SPECIAL D'ETUDES			
		Session 1			Session 2			Session 1		Session 2	
		Type contrôle	Type d'épreuve	Coefficient	Type contrôle	Type d'épreuve	Coefficient	Type d'épreuve	Coefficient	Type d'épreuve	Coefficient
SEMESTRE 10	30										
UE 10.1 : Management de la qualité et gestion des risques	4	CC	E/O	4	ET	E	4	E/O	4	E	4
- EP 10.1.1 : Démarche qualité et évaluation des processus											2
- EP 10.1.2 : Amélioration continue des pratiques professionnelles											2
UE 10.2 : Management des structures en santé	4	CC	E/O	4	ET	E	4	E/O	4	E	4
- EP 10.2.1 : Encadrement des équipes											
- EP 10.2.2 : Questions d'éthique contemporaine											
UE 10.3 : Dynamiques partenariales et réflexivité en formation	4	CC	E	4	ET	E	4	E	4	E	4
- EP 10.3.1 : Organisation apprenante											
- EP 10.3.2 : Postures professionnelles en formation											
UE 10.4 : Recherche et analyse de pratiques	16	ET	E/O	6				E/O	6		
- EP 10.4.1 : Méthodologie et accompagnement de la recherche											
- EP 10.4.2 : Pratiques réflexives et expérience de l'alternance											
UE 10.5 : Langue étrangère	2	CC	E/O	1	ET	E	1	E	1	E	1
- EP 10.5.1 : Anglais											

E – LE MASTER 2 A.C.R.I.F. – ACCOMPAGNEMENT COLLECTIF ET RECHERCHE– INTERVENTION EN FORMATION (ACRIF)

L'admission en M2 se fait de plein droit pour les étudiants ayant suivi et validé leur Master 1 en Sciences de l'éducation à l'Université de Tours, et fait l'objet d'une sélection pour tous les autres candidats.

NOTE : Ce parcours n'est pas ouvert pour l'année 2023-2024

OBJECTIFS DE LA FORMATION :

- Former des professionnels ou des chercheurs qui interviennent dans le champ de l'éducation et de la formation, en s'appuyant sur la formation *à la* recherche et *par* la recherche
- Situer opérationnellement les métiers de l'éducation et de la formation dans le développement des sciences humaines et sociales, et dans la dynamique d'ouverture des apprentissages à tous les âges de la vie.
- Traiter théoriquement et pratiquement les processus d'alternance, entre formation expérientielle et formelle,
- Développer une posture réflexive,
- Utiliser des méthodologies compréhensives en recherche-intervention : observation, entretiens, histoires de vie et s'inspirer d'épistémologies inter et pluridisciplinaires.

COMPETENCES VISEES :

Après avoir suivi ce Master, l'étudiant sera capable de :

- Concevoir, mettre en œuvre et évaluer des dispositifs de recherche-intervention dans des contextes éducatifs ou formatifs ;
- Observer, analyser et formaliser, par le moyen de la recherche coopérative, des dispositifs éducatifs et formatifs ou de travail collectif ;
- Accompagner les collectifs dans l'analyse de leurs pratiques et les dynamiques de transformation ;
- Engager un parcours scientifique dans les sciences de l'éducation et de la formation.

DEBOUCHES PROFESSIONNELS :

Secteurs d'activité : Intervention en milieu éducatif, socio-éducatif ou en formation d'adultes ; Accompagnement d'équipes éducatives, pédagogiques et formatives ; Accompagnement de collectifs de travail en contexte socio-éducatif, associatifs, politique territoriale ou de la ville, etc. ; Formation professionnelle et l'orientation des adultes.

Métiers : Chargé de mission/chargé de projet dans le domaine de la formation ou de l'éducation ; Consultant intervenant dans les domaines socio-éducatifs ou de formation professionnelle ; Conseil et accompagnement des parcours professionnels ; Educateur scolaire (hors éducation nationale) ; Formateur ; Ingénieur pédagogique ; Responsable de centre de formation, d'associations, de l'action politique et sociale ; Responsable de développement local.

RESPONSABLE SCIENTIFIQUE ET PEDAGOGIQUE (INTERVENANTE PRINCIPALE) :

- **PAPADOPOULOU** Melpomeni, MCF au département des Sciences de l'Education et de la Formation

PRINCIPAUX INTERVENANTS (PAR ORDRE ALPHABETIQUE) :

- **BRETON** Hervé, PU au département des Sciences de l'Education et de la Formation
- **HATOT** François, Ingénieur pédagogique à l'université de Tours
- **MEUNIER** Julien, conseiller pédagogique à l'université de Tours
- **MICHEL** CLAIRE, ATER au département des Sciences de l'Education et de la Formation
- **ROUGERIE** Corinne, MCF au département des Sciences de l'Education et de la Formation

Présentation de la maquette d'enseignement (M2 parcours ACRIF) :

MASTER 2^{ème} année= 60 crédits ECTS soit 30 crédits par semestre Parcours 3 - 2^e année - Accompagnement Collectif et Recherche-Intervention en Formation (ACRIF)								
SEMESTRE/UE	Coefficient	ECTS	Estimation charge étudiant	Éléments pédagogiques	CM VHT Volume Horaire Etudiant	TD VHT	TP VHT	Durée totale étudiant
Semestre 9 (S9)								
UE 9.1 Thématiques transversales : temps et rythmes de la formation par alternance	1	1	20	UE 9.1.1 Thématiques transversales : temps et rythmes de la formation par alternance	10	5		15
UE 9.2. Module d'approfondissement thématique	2	2	30	Choix d'une option parmi : -9.2.1. Groupe d'Analyse de l'Expérience Professionnelle (GAEP) -9.2.2. Histoires de vie en formation -9.2.3. Analyse des compétences et formation en situation de travail -9.2.4. Méthodologie de l'intervention et métiers de la recherche -9.2.5. Alternance et autoformation accompagnée	20	5		25
UE 9.3 Démarches narratives et accompagnement des parcours : le portfolio réflexif	1	6	150	UP 9.3.1 Démarches narratives et accompagnement des parcours : le portfolio réflexif	15	18		33
UE 9.4 Épistémologie et méthodologie de la formation par production de savoirs	3	6	150	UP 9.4.1 Épistémologie et méthodologie de la formation par production de savoirs	15	18		33
	2	9	200	EP 9.4.2 Accompagnement coopératif et interaction recherche/milieu (6 semaines de stage : 210 heures)		7		7
UE 9.5 Enjeux et pratiques de la recherche-intervention	2	3	150	EP 9.5 Enjeux et pratiques de la recherche-intervention	14	11		25
UE 9.6 Méthodes et techniques pour l'analyse des situations	2	3	150	EP 9.6 Méthodes et techniques pour l'analyse des situations	12	13		25
Total S9	11	30	750		86	77		163

SEMESTRE/UE	Coef	ECTS	Estimation charge étudiant	Éléments pédagogiques	CM VHT Volume Horaire Etudiant	TD VHT	TP VHT	Durée totale étudiant
Semestre 10 (S10)								
UE 10.1 Thématiques transversales : séminaire commun Espaces, lieux et milieux de la formation	1	1	25	EP 10.1.1 Thématiques transversales : séminaire commun Espaces, lieux et milieux de la formation	15	5		20
UE 10.2 Langue étrangère	1	1	25	EP 10.2.1 Langue étrangère		18		18
UE 10.3 Recherche-action-formation et analyse des situations	5	10	250	EP 10.3.1 Recherche-action-formation et analyse des situations	20	20		40
	2	12	300	EP 10.3.2. Accompagnement coopératif et interaction recherche/milieu professionnel (8 semaines de stage, 280 heures)		11		11
UE 10.4 Accompagner l'innovation et la coopération dans les institutions	2	3	150	EP 10.4. Accompagner l'innovation et la coopération dans les institutions	11	13		24
UE 10.5 Élaborer un dispositif d'accompagnement : mise en situation	2	3	150	EP 10.5 Élaborer un dispositif d'accompagnement : mise en situation	11	13		24
Total S10	11	30	750		57	80		137
Total année (S9+S10)	22	60	1500		143	157		300 + 14 semaines de stage

Modalité de contrôle des connaissances (M2, parcours ACRIF)

Type de contrôle : CC : Contrôle Continu - ET : Examen Terminal

Type d'épreuve : E : Ecrit - O : Oral,

UNITES D'ENSEIGNEMENT Détailier éléments pédagogiques		REGIME GENERAL						REGIME SPECIAL D'ETUDES			
		Session 1			Session 2			Session 1		Session 2	
		Type contrôle	Type d'épreuve	Coefficient	Type contrôle	Type d'épreuve	Coefficient	Type d'épreuve	Coefficient	Type d'épreuve	Coefficient
SEMESTRE 9	30										
UE 9.1/EP 9.1 Thématiques transversales : temps et rythmes de la formation par alternance	1	ET	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
UE 9.2/EP 9.2 Module d'approfondissement thématique	2	ET	E	2	ET	E	2	E	2	E	2
UE 9.3/EP 9.3 : Démarches narratives et accompagnement des parcours : le portfolio réflexif	6	CC	E/O	1	ET	O	1	O	1	O	1
UE9.4/EP 9.4.1 : Épistémologie et méthodologie de la formation par production de savoirs	6	CC	E/O	3	ET	E	3	E	3	E	3
UE 9.4/EP 9.4.2. Accompagnement coopératif et interaction recherche/milieu professionnel	9	ET	E	2	ET	E	2	E	2	E	2
EP 9.5 : Enjeux et pratiques de la recherche-intervention	3	CC	E/O	2	ET	E	2	E	2	E	2
EP 9.6. Méthodes et techniques pour l'analyse des situations	3	CC	E/O	2	ET	E	2	E	2	E	2
SEMESTRE 10	30										
UE10.1/EP 10.1 : Thématiques transversales : séminaire commun Espaces, lieux et milieux de la formation	1	ET	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
UE10.2/EP 10.2 : Langue étrangère	1	CC	E/O	1	ET	E	1	E	1	E	1
UE10.3/EP 10.3.1 : Recherche-action-formation et analyse des situations	10	ET	E	5				E	5		
UE10.3/EP 10.3.2. : Accompagnement coopératif et interaction recherche/milieu professionnel	12	ET	E	2				E/O	2		
UE10.4/EP 10.4. : Accompagner l'innovation et la coopération dans les institutions	3	CC	E/O	3	ET	E	3	E	3	E	3
UE10.5/EP 10.5. : Élaborer un dispositif d'accompagnement collectif : mise en situation	3	CC	E/O	3	ET	E	3	E	3	E	3



L'UNIVERSITÉ EST UNE CHANCE, SAISISSEONS-LA !



» MASTER

Sciences
de l'éducation



Livret des études consultable en ligne ▲

Faculté des arts
& sciences humaines



SITE
TANNEURS

3, rue des Tanneurs - 37041 Tours Cedex 01